South Nation Conservation
de la Nation Sud

Programme d'assainissement de l'eau
Lignes directrices des projets
ENTREPOSAGE DU FUMIER

TAUX DE SUBVENTION : 50% jusqu'à un maximum de 8 000 $

Les projets résultants d'une expansion proposée du bétail ou d'une expansion survenue au cours des 5 dernières années ne sont pas admissibles.

ÉLÉMENTS ADMISSIBLES ET EXIGENCES DU PROJET :

- Les projets adjacents à un cours d'eau (y compris les drains municipaux) ou situés dans les zones de protection des têtes de puits (ZPTP) A ou B (visiter www.notreeaupotable.ca pour l'emplacement des ZPTP) auront priorité pour le financement.
- Les entreposages admissibles comprennent la construction ou la réparation d'entreposages couverts de béton, d'acier, de terre, etc.
- D'autres éléments admissibles comprennent :
  - Les conduites permanentes servant à acheminer le fumier des gouttières ou puisards des granges jusqu'aux lieux de stockage à long terme
  - Les bordures pour détourner les eaux de ruissellement contaminées (y compris celles émanant des silos d'infiltration) dans des installations de retenue
  - Les structures de déviation de l'eau propre comme les gouttières et les bermes
  - La couverture ou le toit d'un lieu de stockage existant pour diminuer l'ajout de liquide créé par les précipitations
  - Le stockage du ruissellement des nutriments agricoles
  - Les clôtures de sécurité
- Le responsable de tout projet approuvé est tenu de présenter une copie de l'approbation du MAAARO pour ce projet.
- Entourer tous les entrepôts à lisier ouverts d'une barrière de sécurité permanente ou d'une paroi s'élevant à au moins 1,5 m (5 pi) au-dessus du niveau du sol pourvu de grilles et de verrous pour empêcher l'accès aux enfants et au bétail.
- Les demandeurs sont responsables d'obtenir tous les permis requis et / ou les autorisations nécessaires avant d'entreprendre la construction.

COÛTS ADMISSIBLES :

- Les permis
- Les matériaux
- La sous-traitance
- Les services d'ingénierie

COÛTS NON ADMISSIBLES :

- La main-d'œuvre ou l'utilisation de machines au compte du demandeur, de son entreprise, ou de sa famille
- Les équipements servant au pompage, au transfert du fumier ou à l'épandage
- Les portes pleines ou les dalles pleines installées sur les installations d'entreposage intérieur, y compris les bras support, les montants et les toits
- Les installations de stockage pour des bâtiments neufs
- Les matériaux pour barrières à neige ou clôtures électriques
- Les taxes

PROCESSUS D'APPROBATION :

Veuillez communiquer avec la Conservation de la Nation Sud (CNS) pour remplir une demande. Le Comité d'assainissement de l'eau examinera les projets et donnera la priorité à ceux qui profitent le plus à la qualité de l'eau. Les propriétaires fonciers peuvent participer à un seul projet par année, selon le type de projet. Les fonds disponibles sont limités.

Les demandeurs approuvés auront environ 12 mois à compter de la date d'approbation pour terminer leur projet. Les projets approuvés seront payés à l'avance par le propriétaire. Le financement sera accordé une fois le projet terminé, inspecté à la satisfaction de la CNS, et lorsque des copies de toutes les factures requises - preuves de paiement, permis, et autres documents administratifs - seront fournies. Les factures doivent comprendre des informations détaillées sur la répartition des heures de travail, les quantités de matériaux achetés et les coûts associés.

Reportez-vous au Guide du demandeur du Programme d'assainissement de l'eau pour plus d'informations sur le processus de demande.

mars 2015

Sans frais : 1-877-984-2948 • Tél.: 613-984-2948 • Téléc.: 613-984-2872
38 rue Victoria, Finch, Ontario K0C 1K0 • info@nation.on.ca • www.nation.on.ca